



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Rapport de la directrice de l'Institut de formation des enseignants (IUFE) 2017-2018

Introduction	2
Les filières d'enseignement	3
Formation des enseignements du primaire (FEP).....	3
Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC).....	7
Formation des enseignants spécialisés (MESP).....	8
Formation continue (FC).....	9
Liste des acronymes	12

Introduction

L'année académique 2017-2018

C'est un tournant de la vie de l'IUFE qui se prend en 2017-2018 : c'est l'année à partir de laquelle l'augmentation très importante de la population scolaire doit, normalement, se répercuter sur une hausse très sensible des enseignants à former à Genève.

En Suisse, ces dix dernières années, les HEP ont suivi une forte expansion: le nombre total d'étudiantes et d'étudiants est passé de 11 000 à 20 000 entre 2006 et 2016. (OFS2017f). Dans le même temps, à l'IUFE, les effectifs

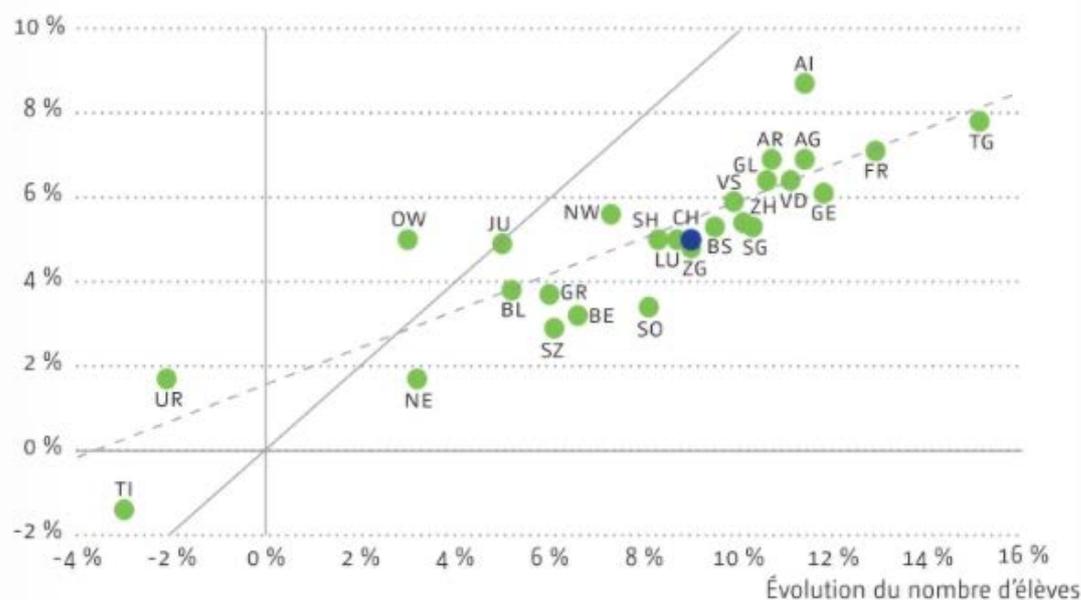
- sont restés stables en FEP (100 étudiant-e-s admis-e-s chaque année) ;
- ont marqué un coup d'arrêt puis ont été estimés au compte-goutte par le DIP en Forensec. Après la fermeture de la 1^{ère} année Forensec en 2015 sur décision de la Conseillère d'Etat, l'estimation des admissions a été faite par le DIP sur la base d'un taux de renouvellement de 2,2% du corps enseignant, alors que les statistiques cantonales affichaient un taux réel de plus de 4% ;
- sont restés stables en MESP (25 admissions par an, en principe).

La conséquence : Genève va vers une pénurie d'enseignants et l'IUFE doit travailler dans un contexte où la demande est à nouveau très forte, sans qu'il y ait eu anticipation de cette phase – que la direction de l'IUFE a pourtant prévue, en 2015 déjà.

270 Évolution des effectifs du personnel enseignant et des effectifs d'élèves au degré primaire, 1^{er} à 8^e HarmoS, scénarios 2018-2025

Données: OFS. Calculs: CSRE

Évolution du nombre d'enseignantes et d'enseignants



Les filières d'enseignement

Formation des enseignants du primaire (FEP)

FEP 2.0

Ce document est élaboré afin de permettre une vision globale des modifications actuellement envisagées dans la formation des enseignants primaires.

C'est en réponse au PL 11926 visant à raccourcir la formation d'une année qu'est né le projet « FEP 2.0 », et son scénario alternatif de renforcement des quatre années existantes par l'introduction de nouveaux dispositifs d'articulation théorie-pratique.

Les éléments de renforcement sont présentés ci-dessous de manière abrégée, **en complément des documents déjà produits par le Comité de programme FEP** :

- FEP 2.0 : Document préparatoire au rapport 02194B du Conseil d'Etat du 20 avril 2016 ;
- FEP 2.0 : Emplacement, contenu et coût des six éléments potentiels de renforcement du parcours de formation en quatre ans datant du 22.12.2017 ;
- FEP 2.0 : Vers un renforcement autofinancé datant du 13 mars 2018.

Ils résument l'état des changements envisageables dans le cadre contraint de leur autofinancement par l'Université.

Le calendrier de leur mise en œuvre pourrait être le suivant, à condition que les décisions stratégiques soient stabilisées suffisamment tôt (au cours de l'automne 2019 pour les années BSEP2 et BSEP3) :

2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Eté 2022
<i>1^{ère} année</i> BSSE renforcé : Stage d'observation	BSSE renforcé : Stage d'observation	BSSE renforcé : Stage d'observation	BSSE renforcé : Stage d'observation	
	<i>2^{ème} année</i> BSEP2 renforcé : Stage en responsabilité Stage filé en EAT1	BSEP2 renforcé Stage en responsabilité Stage filé en EAT1	BSEP2 renforcé Stage en responsabilité Stage filé en EAT1	
		<i>3^{ème} année</i> BSEP3 renforcé : Stage linguistique Stage filé en EAT2	BSEP3 renforcé : Stage linguistique Stage filé en EAT2	
			<i>4^{ème} année</i> CCEP	Sortie de la 1 ^e volée issue du parcours renforcé

Schéma : six éléments de renforcement

Année de formation	Élément de renforcement	Descriptif des changements
BSSE – 1 ^{ère} année	Renforcement du stage d'observation	<p>Dans le cadre de l'unité de formation « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » de la 1^{ère} année de formation, l'étudiant effectue un stage d'observation d'une demi-journée par semaine, équivalant à 56 périodes d'enseignement.</p> <p>Ce stage permet à l'étudiant de s'insérer dans la vie de l'école et d'en saisir le rythme et les spécificités.</p> <p>Parallèlement, l'étudiant participe à un séminaire portant sur le contexte scolaire, les rôles et l'identité d'un enseignant généraliste titulaire.</p>
BSEP2 – 2 ^{ème} année	Stage compact en responsabilité	<p>Une fois admis en formation des enseignants, l'étudiant commence son parcours par un stage en responsabilité de 2 semaines. Ce stage se déroule en trois étapes : 1. Préparation entre le formateur de terrain, le formateur universitaire et l'étudiant ; 2. Responsabilité sur le terrain ; 3. Bilan et analyse sous forme d'un entretien tripartite certificatif reposant sur les rapports du formateur de terrain et de l'étudiant.</p>
BSEP3 – 3 ^{ème} année	Stage linguistique	<p>Durant la 3^{ème} année, l'étudiant effectue un stage en responsabilité d'une durée de deux semaines dans un canton Suisse alémanique. Ce stage (nouveau) est organisé par la DGEO et entre dans le cadre des échanges linguistiques existant entre les HEP de Suisse alémanique et l'école primaire genevoise. Pour effectuer ce stage, l'étudiant dispose de trois périodes à option, définies conjointement entre la DGEO et l'Université.</p>
BSSE à BSEP3 – Entre la 1 ^{ère} et la 3 ^{ème} années	Accompagnement des apprentissages hors temps scolaire	<p>NOTE : Les scénarios pour ce renforcement sont en cours d'examen.</p> <p>Un des scénarios en discussion pourrait être celui-ci : Avant la fin de son baccalauréat, l'étudiant doit obtenir une attestation du DIP certifiant qu'il a encadré un groupe de devoirs surveillés sur un an (une heure par semaine, rémunérée).</p> <p>Une unité de formation créditée est à l'étude qui permettrait de renforcer cette expérience dans le cadre d'un séminaire intitulé : « Accompagnement des apprentissages hors temps scolaire ».</p>
	Accompagnement d'un camp d'enfants en âge scolaire	<p>Durant sa formation, l'étudiant effectue un camp d'une semaine au moins avec des enfants d'âge scolaire. Idéalement, il accompagne une classe partant en camp. En fin de baccalauréat (3^{ème} année), il présente une attestation prouvant qu'il a bien effectué ce camp.</p>
BSEP2 et BSEP3 – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Stages en responsabilité partagée au cycle 1 et/ou 2	<p>Durant les modules d'alternance du semestre d'automne de 2^{ème} (EAT1) et de 3^{ème} année (EAT2), l'étudiant effectue un stage en responsabilité partagée combinant des semaines compactes et une présence d'une demi-journée hebdomadaire (nouvelle).</p>

La motion M2305

Le Grand Conseil a procédé à plusieurs auditions dans le cadre de la Motion M2305 et a discuté lors de deux séances du 27 septembre et du 4 octobre 2018.

Suite à ces discussions, la Motion a été amendée en supprimant la deuxième invite. Cependant à 7 voix pour et 6 voix contre, la 1^{ère} invite est maintenue.

Texte de la motion d'origine :

Proposition de motion (2305)

en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;*
- que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;*
- que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;*
- qu'on ne peut par conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,*

invite le Conseil d'Etat

- à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton ;*
- à maintenir l'IUFE fermé jusqu'à ce qu'une solution réfléchie soit mise sur pied.*

La commission de l'enseignement supérieur a repris l'étude de cette motion suite à son renvoi, pour délai de traitement dépassé, par le Grand Conseil à la commission.

Demande officieuse d'un passage de 100 à 120 étudiants FEP

Première estimation des implications - Synthèse

Un premier chiffrage de l'impact du passage de 100 à 120 étudiants par volée d'étudiants FEP a été effectué *à l'interne* et en analogie avec les conditions du passage de 80 à 100 étudiants en 2002. Ceci selon les principes suivants :

- La première année de tronc commun n'est pas impactée.
- Dans les enseignements qui fonctionnent sur la base de groupes de 20-25 étudiants, l'augmentation conduit à passer de 4 à 5 groupes.
- L'ensemble des cours à effectif non limité, en particulier mutualisés, n'est pas impacté.

Ce premier chiffrage « brut » conduit à un besoin d'environ 1200 heures de CE soit l'équivalent de 5 postes à temps plein (720'000 CHF) sachant que pour certains recrutements il va être difficile de trouver la personne adéquate sur des petits pourcentages d'engagement et que, de fait, ce nombre est sûrement sous-évalué.

Seront également nécessaires 150 heures de Professeur ou MER, soit un peu moins d'un temps plein de professeur ou un peu plus qu'un temps plein de MER (entre 135'000 et 160'000 CHF).

Par ailleurs le coût supplémentaire en formateurs de terrain (aujourd'hui 880'000 francs par an) s'élève à 120'000 CHF. NOTE : Ce coût n'inclut pas la difficulté potentielle de trouver les formatrices et formateurs qui seront nécessaires à cette augmentation.

Il va de soi que cette augmentation va avoir un impact organisationnel important et pérenne sur l'organisation des stages et sur le suivi des étudiants (qui sont en particulier de plus en plus demandeurs de mobilité en Suisse ou à l'étranger). On peut évaluer que cet impact conduira à l'équivalent d'un mi-temps supplémentaire à la fois dans l'organisation des stages *et* dans le suivi par les conseillers académiques (ex-conseillers aux études) équivalent à un 50% supplémentaire chaque fois. Soit un coût supplémentaire global d'environ 130'000 CHF.

Dans une première estimation brute, mais non excessive, et qui ne mesure pas les surcoûts structurels et les effets d'échelle inévitable on arrive donc à un total situé entre 1'105'000 CHF et 1'130'000 CHF.

Demande officieuse d'intégrer les détenteurs de maturité spécialisée option pédagogie en FEP

A l'étude : possibilités – ou non – d'un règlement du type « programme Maturité spécialisée » pour l'accès aux procédures d'admission UNIQUEMENT pour la FEP.

Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC)

Quelques chiffres Forensec avec une augmentation des MASE bi-disciplinaire :

- * en 2017, la Forensec a accueilli 1 étudiante en bi-disciplinaire ;
- * en 2018, la Forensec en a accueilli 35 ;
- * pour la rentrée 2019, nous avons 72 étudiant-e-s inscrit-e-s en MASE bi-disciplinaire.

Dans le tableau suivant, vous trouverez un comparatif des admissions '17-'18 et '19 (les chiffres de cette dernière à traiter avec beaucoup de précaution car ils sont en cours de traitement) :

Forensec
Comparatif des Inscriptions 2017-2018 et 2019

Discipline	Inscriptions			Admissibles			Conditionnels						Non admissibles			Quotas 2019
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*			2017	2018	2019*		
									total	JUILLET 2019	TITRES HORS UNIGE					
allemand	27	21	14	21	14	2	6	1	11	11	0	0	5	1	16	
anglais	7	40	26	28	26	10	6	6	15	12	3	2	8	1	25	
arts visuels		11	13		10	4		0	9	3	6		1	0	10	
biologie		44	24		34	13		4	12	2	10		6	0	8	
chimie		16			12			1					3		0	
droit		22	20		17	18		3	0				2	2	0	
économie		43	44		35	33		3	2				5	9	0	
éducation physique			28		22	9		4	12	11	1		2	1	18	
espagnol			19		13			3					3		0	
français		58	61	56	52	45	23	11	15	28	19	10	3	1	4	
géographie		24	34	29	18	23	14	4	1	13	6	8	2	10	1	
histoire			67		62	41	24		11	29	22	7		14	9	
histoire de l'art			16		13			1						2	0	
informatique		16	11	7	14	9		1	0	7	1	6	1	2	0	
italien			19		10			4					5		0	
latin			4		5	3	2		3	1	2		1	0	6	
mathématiques		77	62	45	48	40	16	15	6	27	11	16	14	16	0	
musique			4		3			0						1	0	
philosophie			16		11			3						2	0	
physique		37	31	23	28	27	9	0	0	14	1	13	9	4	0	
Total d'inscrits		273	408	254												

*Chiffres susceptibles de changer à la suite des différentes étapes d'analyse ; état après analyse admissibilité par l'IUFE novembre 2018.

La demande politique tendrait à augmenter davantage les effectifs afin de palier à la démographie en constante augmentation à Genève.

Toujours dans les admissions, suite à une jurisprudence de la Chambre administrative de la Cour de justice de Genève, un changement de procédure d'attribution de stage a été mis en place par le DIP.

Cette année, la Cour des comptes a effectué plusieurs demandes successives faisant suite à l'audit initial ainsi qu'en lien avec la politiques sur des demandes de mises en place de formation ou modules de formation spécifiques (harcèlement des collègues...).

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

Dossier de demande de reconnaissance CDIP

La Commission de reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé de la CDIP est venue faire une visite, suite au dépôt de la reconnaissance MESP.

Cette visite s'est avérée très fructueuse. Le rapport préliminaire faisait état de trois points (dont deux minimes) à corriger.

L'un des points concerne la VAE. En effet, le règlement CDIP ne prévoit pas de VAE pour d'autres modules de formation que les stages. En d'autres termes, il est impossible, en Suisse, de faire valoir des acquis de l'expérience pour être dispensé-e de module-s de cours durant la formation à l'enseignement spécialisé. Ou alors, le diplôme ne sera pas reconnu.

Bien entendu, l'IUFE va s'adapter et modifier tant le règlement concerné que ses pratiques en matière de VAE en MESP.

Mais il est tout de même très étrange que la CDIP :

- admette les « Quereinsteiger » (des personnes au bénéfice d'une formation professionnelle autre que celle d'enseignant-e) pour l'enseignement primaire, avec des parcours très allégés de formation initiale ;
- n'admette de prendre en considération aucun cours suite à une procédure VAE en MESP.

Lors d'une rencontre avec la Présidente de la CDIP, le 1^{er} avril prochain, c'est une des questions que la direction de l'IUFE posera, en faisant valoir qu'il y a une cohérence défailante en matière de réponses à la pénurie d'enseignant-e-s.

En effet, les « *Quereinsteiger* » ont été admis pour raison de pénurie d'enseignant-e-s primaires. Mais la pénurie d'enseignant-e-s spécialisé-e-s est très préoccupante, elle aussi. Pourquoi ne pas assouplir la règle ? C'est ainsi que sera formulée notre question. A noter encore que cette interrogation est largement partagée par la SGL (Schweizerische Gesellschaft für Lehrerbildung) et par les membres de la Chambre des HEP de Swissuniversities.

Formation continue

FORmation des Directions d'Institutions de Formation (FORDIF)¹

Présentation (juillet 2018)

La FORDIF est la formation certifiante proposée aux cadres scolaires du primaire, secondaires I et II dans l'espace romand.

Elle se décline en :

- CAS en administration et gestion d'institution de formation (15 cr.)²
- DAS en gestion et direction d'institution de formation (30 cr. incluant ceux du CAS)³
- MAS en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 cr.)⁴

Une formation organisée en 4 Modules

La formation (CAS, DAS) est composée de 4 Modules :

- Organisation du travail – ODT (8 journées délivrées par la HEP Vaud)
- Management – MAN (8 journées délivrées par l'Institut Des Hautes Études en Administration Publique de l'Université de Lausanne)
- Communauté et réseau d'apprentissage – CRA (8 journées délivrées par l'Institut Fédéral de Formation Professionnelle)
- Intégration – INT (8 journées délivrées par l'IUFE de l'Université de Genève)

L'Université de Genève et le Module Intégration

L'Université de Genève a en charge le Module transversal de la formation : les participant-e-s commencent et terminent leur formation par des journées de ce module. Ce Module a pour fonction d'accompagner les participant-e-s dans l'élaboration et la réalisation d'un projet d'amélioration (Visée d'action prioritaire -VAP) dans le domaine de la gestion de l'éducation.

Il aborde également les thématiques de l'identité de cadre, de la culture et du climat organisationnels, de la gestion du changement, de la dimension humaine du management et du Leadership.

Organisation et fonctionnement

- Un Secrétariat est centralisé à l'IDHEAP de l'Université de Lausanne. Il s'occupe des inscriptions, du suivi administratif des participant-e-s, des finances et de la gestion du site Internet. À partir de janvier 2019, la Fondation pour formation continue UNIL-EPFL prendra en charge la gestion financière de la FORDIF.
- Un Secrétaire général de la FORDIF chapeaute le Secrétariat. Il prépare, entre autres, les ordres du jour du Comité de Direction.

¹ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.fordif.ch

² Le CAS-FORDIF en est à sa 12^{ème} édition. La prochaine s'ouvrira le 10 janvier 2019. Les inscriptions sont déjà complètes. (Annexe 1)

³ Le DAS-FORDIF ne s'est pas ouvert depuis 2013. Cf. Annexe 1

⁴ Le MAS-FORDIF n'a jamais été ouvert. Le règlement des Etudes a été validé par les Hautes Ecoles partenaires en 2016

Le Comité de direction est composé d'un représentant pour chacune des Hautes Écoles partenaires. Il est présidé selon un tournus par l'un des membres du Comité de direction (2015 : HEP Vaud ; 2016 : UNIGE ; 2017 : IFFP ; 2018 : IDHEAP)

- Le représentant de l'IFFP s'occupe de la communication externe (site internet, contacts avec les répondants cantonaux). Il siège à ce titre à la Commission FORDIF (sous-commission de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres de la CIIP – Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin).
- Depuis 2015, le responsable du Module MAN occupe également la fonction de Secrétaire général.
- L'évaluation de la qualité des programmes est confiée à la HEP Vaud, mais elle est prise en charge dans les faits, depuis 2015, par le Secrétariat général.

Crise au sein du Comité de Direction et de Coordination (CDC)

Une crise est survenue au sein du Comité de Direction et de Coordination (CDC) en deux temps :

- En 2015, autour des mesures à prendre à la suite d'un piratage informatique
- En 2016, autour du périmètre thématique des Modules

Nouvelle Convention (janvier 2018)

Cette crise a abouti à la rédaction d'une nouvelle convention entre les 4 Hautes Écoles partenaires en janvier 2018 (cf. documents de référence).

Les principales nouveautés contenues dans cette convention sont :

- La création d'un Comité Stratégique comme instance de régulation (art. 4)
- Le Comité stratégique approuve le budget et les comptes (art. 5.c.)
- Une plus grande autonomie accordée aux hautes écoles pour la gestion de leur module (art. 3. *responsable de l'organisation et de la qualité des prestations, responsable de l'engagement des formateurs*)

Autres formations continues diplômantes

La 5^{ème} édition du **DAS MDAS** (24 étudiants, dont 15 en arts plastiques et visuels – APV, et 9 en musique-rythmique – EMR) entrera dans son 3^{ème} et dernier semestre de formation en janvier 2019.

Le recrutement de formateurs/trices de terrain (FT) en APV pour superviser le stage final n'est pas facile, malgré des conditions attractives.

Parallèlement, en janvier 2019, une 6^{ème} édition du DAS MDAS débutera, avec 23 candidat.e.s (7 en APV, 10 en EMR et 6 en éducation physique). Pour renforcer le lien entre le terrain scolaire et l'Université, décision a été prise par le comité de programme d'associer les FT, sous la forme d'un tournus entre eux/elles, aux séminaires d'analyse et de régulation des pratiques (SARP). Décision a également été prise de répartir le stage final supervisé sur les semestres 2 et 3 de la formation, au lieu du seul semestre 3 actuellement.

La 3^{ème} édition du **CAS-SP** (26 participant.e.s) s'est achevée en juin 2018. Une 4^{ème} édition débutera en janvier 2019, avec environ 25 candidat.e.s. Une réflexion est en cours pour ouvrir le CAS-SP, moyennant frais d'inscription individuels, à des enseignant.e.s en dehors de l'enseignement public genevois (écoles privées, enseignement français, etc.). Le règlement devra être actualisé en conséquence le cas échéant.

Le **CAS O2A** (Certificat de formation continue « observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation), dont le début était prévu en janvier 2019, démarrera finalement en septembre 2019.

La 1^{ère} édition sera réservée aux FT ayant suivi un nombre suffisant de (co-)formations pour bénéficier de 6 crédits d'équivalence sur les 12 crédits que compte le CAS. Elle accueillera un maximum de 40 candidat.e.s du primaire, du secondaire et de l'enseignement spécialisé.

Le **DAS DomES** (Diplôme de formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé) démarrera en février 2019. Cette formation accueillera des candidat.e.s de l'OMP et des établissements d'enseignement spécialisé privés subventionnés.

Des demandes de formations diplômantes dans les domaines du numérique et du décrochage scolaire, prévention du harcèlement entre pairs ont été adressées à l'IUFE (cette dernière sur initiative de la Cour des Comptes), qui étudie actuellement la manière d'y répondre.

Formation continue qualifiante

Le passage hors temps scolaire de la formation continue des enseignant.e.s continue à se faire sentir, principalement au primaire et au secondaire 1, avec une baisse des inscriptions et une diminution des offres au catalogue.

En 2018, des recyclages en allemand et en mathématique ont été donnés à un grand nombre d'enseignant.e.s du DIP par des formateurs/trices de l'IUFE et de la SSED.

Liste des acronymes

ACERSE :	Association des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de la SSED
ADEFEP :	Association des étudiants en formation dans l'enseignement primaire
CAHR :	Conseil académique des hautes écoles pour la formation romande
CAS :	Certificate Advanced Studies
CCEP :	Certificat complémentaire en enseignement primaire
CDHEP :	Conférence des Directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions assimilées
CDIP :	la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP :	Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de la Suisse romande et du Tessin
COHEP :	Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
CRUS :	Conférence des recteurs des universités suisses
DAS :	Diploma advanced studies
EDAC :	Enseignant d'accueil
FEP :	Formation des enseignants du primaire
FORDIF :	Formation des directeurs d'instituts de formation
FORENSEC :	Formation des enseignants du secondaire
IUFE :	Institut Universitaire de formation des enseignants
MAS :	Master advanced studies
MASE :	Master of Arts in Secondary Education
MEES :	Mouvement des étudiants en enseignement secondaire
MER :	Maître d'enseignement et de recherche
MESP :	Maîtrise en enseignement spécialisé
MITIC:	Médias, images et technologies de l'information et de la communication
SSED :	Section des sciences de l'Education